

Affranchir  
S.V.P.

Faculté de droit UCL  
A l'attention de Mme Vivien BEDNARSKI  
Secrétaire Chaire Arcelor  
Collège Thomas More, Place Montesquieu 2  
B - 1348 - Louvain-la-Neuve

## **Renseignements pratiques**

### Date :

Vendredi 24 avril 2009 de 14 h 00 à 18 h 30

### Lieu :

Collège Thomas More - Auditoire More 53  
place Montesquieu, 2

### Accès :

De Bruxelles/Namur : Autoroute E411, direction Namur/Bruxelles, sortie n°8a, Louvain-la-Neuve. Une signalisation est prévue à partir de la Nationale 4. Un plan est accessible sur le site : [http:// www.parkingln.be](http://www.parkingln.be)

Choisir le parking Aula Magna.

### Droit d'inscription :

75 euros à verser au compte bancaire n° 001-4495848-71 intitulé « UCL – Coll. DESO » avec – en communication – les nom et prénom du participant.

Ce montant comprend la participation au séminaire, le dossier de documentation, la pause-café, le parking.

Dans le cadre de la formation permanente, une attestation est délivrée aux personnes concernées IEC, IPCF et Barreaux.

Le colloque est accrédité par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones pour 3 points.

Une réponse est souhaitée pour le 21 avril 2009 au plus tard.

## **Adresse pour renvoyer le bulletin d'inscription :**

Faculté de droit UCL

A l'attention de

Mme Vivien BEDNARSKI

Secrétaire Chaire Arcelor

Collège Thomas More,

Place Montesquieu 2

B - 1348 - Louvain-la-Neuve

Tél. : 010/47 20 46

Fax : 010/47 90 99

E-Mail : [vivien.bednarski@uclouvain.be](mailto:vivien.bednarski@uclouvain.be)

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE  
DE LOUVAIN

Faculté de Droit

Département de droit économique et social  
en collaboration avec la Chaire Arcelor  
(Technologie et Droit)

# « FISCALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

**Analyse de deux réformes récentes  
en matière de brevets et  
de droits d'auteur**

Directeurs scientifiques :  
Professeur B. REMICHE  
Professeur Ed. TRAVERSA

Louvain-la-Neuve  
Vendredi 24 avril 2009  
de 14 h 00 à 18 h 30

# Présentation

Dans nos sociétés basées sur l'économie de la connaissance, les droits de propriété intellectuelle sont porteurs d'enjeux fondamentaux. Parmi ceux-ci, le régime fiscal des revenus tirés de leur exploitation soulève d'importantes questions. Jusqu'il y a peu, le Code des impôts sur les revenus ignorait pratiquement cette catégorie de revenus, ce qui constituait non seulement une source d'insécurité juridique pour le contribuable, mais parfois aussi un frein à la recherche et à l'innovation.

Deux récentes réformes ont profondément changé la donne. D'une part, la loi du 27 avril 2007 a introduit la déduction pour revenus de brevets à l'impôt des sociétés. D'autre part, la loi du 16 juillet 2008 a instauré un nouveau système d'imposition des droits d'auteur et de droits voisins.

Le séminaire proposé a pour objet d'analyser les enjeux et de faire le point sur l'application pratique de ces deux lois, en présence d'experts en matière de fiscalité et de propriété intellectuelle provenant de l'université, des institutions publiques, du barreau et des entreprises ainsi que d'un cabinet de conseil en propriété industrielle.

# Programme

13 h 45 : Accueil des participants

14 h 00 : **DROIT D'AUTEUR ET FISCALITÉ**

**Président de séance :**

E. TRAVERSA, Professeur à l'UCL, Avocat

**Rapporteur :**

V. CASSIERS, Doctorant à l'UCL, Avocat

**Table ronde :**

Ph. MONFILS, Sénateur, Ancien Ministre

Ch. CHERDON, Président d'Assucopie

R. ROSOUX, Représentant du Cabinet  
du Ministre des Finances

V. DECKERS, Assistant à l'UCL, Avocat

**Débat**

16 h 00 : Pause-café

16 h 15 : **BREVETS ET FISCALITÉ**

**Président de séance :**

B. REMICHE, Président du Département de  
droit économique et social à l'UCL, Avocat

**Rapporteur :**

Ph. MALHERBE, Professeur à l'UCL, Avocat

**Table ronde :**

S. SCARNA, Avocat

S. HAULOTTE, Inspecteur d'Administration  
fiscale SPF Finances - Service Etudes et  
Documentation

F. OOMS, Senior patent & licencing manager  
de Sopartec S.A.

F. GEVERS, Belgian and European Patent  
Attorney, Gevers & Vander Haeghen

**Débat**

18 h 15 : **Conclusions** : J. AUTENNE, Professeur  
émérite de l'UCL, Avocat

18 h 30 : **Réception**

# Bulletin d'inscription

A renvoyer ou a faxer (010/47 90 99) avant le 20 avril 2009 ou envoyer par e-mail :  
vivien.bednarski@uclouvain.be

Madame V. BEDNARSKI, secrétaire de la Chaire ARCELOR, Faculté de Droit de l'Université Catholique de Louvain, place Montesquieu, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Localité : .....

Tél. : .....

Fax : .....

E-mail : .....

participera au Séminaire du 24 avril 2009 et verse la somme de 75 € au compte bancaire n° 001-4495848-71 avec la mention « UCL – Coll. DESO » et le nom de la personne inscrite, si celle-ci n'effectue pas personnellement le paiement (dans ce cas préciser l'organisme qui prend les frais en charge).

Date

Signature

